

Mobile Internet

Conseils pratiques

Mobile Internet est la solution idéale si vous désirez surfer sur internet lors de vos déplacements en Belgique. Vous surfez alors sur le réseau 3G/4G de Proximus, par exemple pour :

- Mettre à jour votre profil sur Facebook et avoir accès à tout ce qui se dit sur Twitter
- Consulter des sites d'actualité
- Rechercher des informations
- Lire et envoyer des e-mails

Couverture réseau en Belgique

Vous pouvez vérifier la couverture **3G** et **4G** du réseau **Proximus** en un lieu déterminé sur www.proximus.be/reseau. Introduisez l'adresse sur le site et contrôlez si le réseau permet d'y surfer à l'intérieur/extérieur. Pour surfer sur le réseau **4G**, vous devez disposer d'un appareil compatible **4G**.

Que pouvez-vous faire avec 500 MB ?

- Consulter 10 000 pages Web ou
- Envoyer 50 000 e-mails sans pièce jointe ou
- Envoyer 2 000 e-mails avec pièce jointe ou
- Télécharger 150 fichiers MP3 ou des images en haute résolution ou
- Écouter la radio via internet pendant 20 heures ou
- Visionner 4 heures en vidéo streaming.

Facturation

Vous payez un montant fixe par mois pour un certain volume (nombre de MB ou GB) compris dans votre abonnement. Lorsque ce volume est épuisé, vous payez un montant supplémentaire par MB.

Nous vous conseillons de désactiver votre connexion **3G/4G** quand vous ne l'utilisez pas.

Vous éviterez ainsi des connexions et/ou frais non désirés. **Besoin d'aide pour configurer votre appareil ?**

Dans ce cas, surfez sur www.proximus.be/aidegsm.

Surfer à l'étranger

Vous pouvez également surfer à l'étranger avec **Mobile Internet**. Toutefois, d'autres tarifs y sont d'application.

Si vous souhaitez bénéficier de prix avantageux, vous pouvez opter pour une option roaming.

Plus d'infos sur www.proximus.be/roaming.

Pour l'étranger, une limite de surf mensuelle est configurée sur votre smartphone, tablette et ordinateur portable dès que vous atteignez un montant de € 60 TVAC/mois à l'étranger. Si vous avez souscrit une option pour surfer à l'étranger, cette limite de surf de € 60 s'applique également (au-delà de votre option). Vous serez averti par SMS juste avant d'atteindre la limite de surf et lorsque vous l'aurez atteinte. Si vous souhaitez désactiver cette limite de surf, contactez notre service clientèle (infos au verso).

Votre appareil suggère des mises à jour ?

Les mises à jour automatiques des applications peuvent avoir un impact important sur la vitesse et le volume d'internet mobile utilisé. Un petit conseil : veillez à désactiver vos mises à jour automatiques afin d'éviter tout trafic non désiré lorsque vous utilisez l'internet mobile.

Bien entendu, n'oubliez pas de les réactiver dès qu'une connexion internet fixe ou Wi-Fi est disponible.

Conseils pour payer moins cher

L'internet mobile combiné à l'internet fixe

Avec l'**Internet** de Proximus, vous souscrivez un abonnement pour votre connexion internet fixe et profitez de l'internet mobile sans supplément de prix. L'Internet de Proximus, c'est donc l'internet fixe et mobile dans un seul et même abonnement pour surfer :

- À la maison grâce à l'internet rapide via Wi-Fi;
- En déplacement grâce à :
 - L'accès gratuit à la plus vaste communauté Wi-Fi comptant plus de **900 000 Wi-Fi Hotspots** en Belgique et plus de 12 millions dans le monde;
 - Un volume d'internet mobile compris dans votre abonnement qui vous permet de surfer avec votre smartphone, tablette ou ordinateur portable sur **les réseaux 3G/4G de Proximus**.

Vous avez également un abonnement Mobile Internet payant ? Dans ce cas, vous utilisez d'abord le volume inclus dans votre abonnement payant et ensuite le volume inclus dans votre abonnement **Internet** de Proximus.

Vous avez épuisé ces deux volumes ? Alors, vous payez le prix hors forfait de votre abonnement payant.

Vous restez informé de votre consommation

Si votre appareil permet la réception de SMS, vous recevez régulièrement un SMS vous indiquant votre niveau de consommation, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Ce SMS est envoyé :

- Sur votre logiciel de connexion Vodafone Mobile Broadband (icône dans la barre d'outils) sous la rubrique « vos messages » ;
- Sous la forme d'un SMS Flash sur votre tablette Samsung ;
- Avec un décalage de 4 à 11 heures. Les SMS sont envoyés entre 7 heures et 22 heures, heure belge.

Vous pouvez également suivre votre consommation à tout moment dans **MyProximus** (votre espace client sur www.proximus.be) et/ou à l'aide de l'application **MyProximus**.

Limitation de la vitesse de navigation en cas de dépassement de la limite de volume

Lorsque vous dépassez la limite de volume inclus dans les abonnements **Mobile Internet Daily, Comfort** et **Favorite** la vitesse de surf sera limitée à 128 kbps. Vous serez averti par SMS afin d'éviter le paiement de suppléments.

Vous partez à l'étranger et votre vitesse de surf est réduite ?

Vous y surferez également à vitesse réduite, même si vous disposez d'une option spécifique pour surfer à l'étranger. En cas de dépassement de votre limite de volume, vous serez également averti par SMS.

Vous dépassez systématiquement la limite de volume ou vous souhaitez ne plus surfer en vitesse réduite ?

Contactez notre service clientèle pour lever la limitation de la vitesse de surf.

Informations et questions

Pour toute question ou information complémentaire :

- Surfez sur www.proximus.be/config. Vous y trouverez la réponse à la plupart de vos questions.
- Munissez-vous du numéro de GSM lié à votre carte SIM Mobile Internet (mentionné sur votre facture) et composez le **0800 33 800**.
- Rendez-vous dans un **Proximus Center** ou chez l'un de nos partenaires.